

## C.P. 2001 Ville de Lac-Brome (QC), J0E 1R0

Le 30 août 2011

M. Jean Bourret, directeur général, Ville de Lac-Brome, 122 Lakeside, Lac-Brome, (QC), J01 1V0

PAR COURRIEL

AU CONSEIL DE VILLE LAC-BROME

OBJET: ÉCO-ZONES ET QUAIS EN MILIEU HUMIDE RIVERAIN SECTEUR COLIBRIS

## **ÉCO-ZONES**

Le 14 février 2011, Renaissance lac Brome, sous la signature de son vice-président Dr. Michel Delorme, Ph. D. et biologiste, a fait parvenir au conseil de ville ses observations, commentaires et suggestions concernant la création d'éco-zones dans le littoral du lac, dans les estuaires des affluents du lac et dans certaines baies peu profondes particulièrement sensibles, notamment la baie Colibris.

Depuis ce temps, nous avons eu connaissance que le comité consultatif d'environnement (CCE) a discuté et appuyé ce projet. Également, deux avis de motion ont été déposés au conseil de ville par le conseiller Ouvrard en vue de l'adoption d'un règlement concrétisant ces orientations.

Nous croyons fermement à l'à-propos de la création de telles éco-zones et souhaitons vivement les voir se concrétiser avant que de nouvelles situations malheureuses se développent. Durant l'été 2011, RLB a réalisé trois inventaires dans ces lieux : ce sont les inventaires oiseaux, amphibiens-reptiles et poissons. Les rapports préliminaires obtenus indiquent que ces sites constituent tous des lieux très importants pour la reproduction, l'alimentation, le repos et la protection de la faune permettant ainsi d'assurer la biodiversité du milieu et de contribuer à la qualité de l'environnement.

Nous incitons donc le conseil de ville à aller de l'avant avec la création de ces éco-zones et leur protection et ce le plus rapidement possible.

## QUAIS EN MILIEU HUMIDE RIVERAIN DANS LE SECTEUR COLIBRIS

Beaucoup de choses auront été dites et écrites sur le sujet. Outre les considérations déjà soulevées lors de nos communications antérieures, nous désirons signaler au conseil qu'au cours des dernières semaines :

- Les experts qui ont effectué l'inventaire de poissons en juin 2011 dans le secteur de la baie des Colibris nous indiquent que ce secteur constitue un important habitat pour les poissons et regorge de jeunes poissons (alevins). Les experts considèrent que ce secteur représente un actif environnemental et suggèrent de prendre les mesures nécessaires pour le protéger.
- Extrait du rapport préliminaire des experts : « Les relevés (...) dans la baie à l'embouchure du ruisseau Colibri ont permis la capture de 10 espèces de poissons, ce qui représente la plus grande diversité dans les sites étudiés en 2011. (...). Presque tous les poissons capturés à la baie Colibri étaient des immatures et de nombreux groupes de jeunes poissons ont pu être observés. Ce site constitue probablement une aire d'alevinage d'importance pour plusieurs espèces du Lac Brome, parmi lesquelles figurent des poissons de pêche sportive, telles que la Perchaude et l'Achigan à petite bouche. De nombreux jeunes ménés, meuniers et raseux-deterre ont également été capturés. Ces poissons sont d'importantes proies de poissons de pêche en plus de constituer un maillon majeur de la chaîne alimentaire de l'écosystème du lac Brome. Une telle diversité d'espèces et concentration de poissons juvéniles permettent de dénoter l'importance de cet habitat." (...) La baie du ruisseau Colibri est présentement menacée par des constructions qui empiètent sur l'habitat et la présence de bateaux à moteur. Ce milieu fragile et très riche au niveau de la faune ichtyologique devrait être protégé considérant la diversité d'espèces de poissons qu'il abrite et le fait qu'il constitue une aire d'alevinage d'importance pour plusieurs espèces".
- De nombreux messages courriels / lettres ont été envoyés aux conseillers par les citoyens enjoignant le conseil de ville de faire respecter les règlements avec rigueur et en toute équité pour tous. Nous croyons que l'Administration municipale et les élus doivent être très attentifs à ce genre de feed-back.
- À moins d'une entente acceptable avec les concernés, la Cour pourrait être amenée à statuer sur ce dossier. Renaissance lac Brome croit que la meilleure voie à suivre consiste à respecter la réglementation tel que le conseiller Lecours l'a proposé lors de la réunion publique du Conseil le 1 août 2011. Évidemment, RLB n'est pas au courant des discussions et des engagements que la Ville pourrait avoir pris lors du lotissement du secteur Colibris, engagements formels ou occultes. Ces engagements, s'ils existent, pourraient-ils compromettre l'issue de ce dossier, nous l'ignorons? À ce sujet, nous sommes surpris de lire dans la dernière édition du Journal communautaire les propos d'un témoin de premier plan lors du développement Colibris qui affirme que la « Ville a pris des engagements ayant force de loi » et que « des confirmations ont été données pour accéder au lac et y laisser un bateau ». Qu'en est-il exactement? Des clarifications s'imposent pour lever toute ambiguïté quant au rôle réel de la Ville dans ce dossier pouvant éventuellement affaiblir sa position face à la Cour.
- En définitive, nous croyons que la Ville doit revoir l'ensemble de ce dossier et consulter ses procureurs afin de bien analyser la voie à suivre pour solutionner adéquatement cette question avec le moins de conséquences négatives possibles et en mettant en priorité le respect de la réglementation et la protection de l'environnement.

Pour toutes ces raisons, lesquelles s'ajoutent à celles déjà expliquées dans nos correspondances précédentes, nous réitérons notre demande que la Ville s'assure du respect de la réglementation et au besoin qu'elle se prévale des dispositions de l'article 227 de la loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme pour cause d'usage non conforme. Encore une fois, nous souhaitons l'examen global de ce secteur à la lumière de toutes les informations rassemblées depuis 2 ans.

Nous vous offrons toute notre collaboration pour un heureux dénouement de ce dossier.

Cordialement,

Le Président,

James A. Wilkins